

## CET ETE LA BAINNADE EST FORTEMENT CONSEILLEE !



Avec la Démarche Qualité Eaux de Baignade, la qualité de l'eau de mer et celle des eaux douces sont surveillées à la loupe pour la plus grande sécurité et le meilleur confort des vacanciers !

Cette nouvelle certification est portée par le Ministère de l'Ecologie, deux Associations d'élus<sup>i</sup>, en partenariat avec les Ministères chargés de la Santé, du Tourisme et de l'Intérieur et les divers partenaires privés et publics chargés de la gestion de l'eau des communes.

L'objectif de cette démarche est d'améliorer la qualité des eaux de baignade en la contrôlant régulièrement et d'informer quotidiennement le public. Les communes certifiées s'y engagent !

Les sites de baignades sont contrôlés par des organismes certificateurs et la commune apporte une information fiable et claire à l'attention du grand public sur la qualité des eaux ouvertes à la baignade.

*A ce jour 54 sites de baignade sont certifiés et de nouvelles communes sont en cours de certification:*

**Vous les reconnaitrez grâce au logo**



**Pour plus d'informations, consulter le site**

<http://baignades.sante.gouv.fr>



### Contacts presse

- Ministère de l'Ecologie- Nicolas KERENEUR : 01 40 81 73 65 ; [Nicolas.Kereneur@developpement-durable.gouv.fr](mailto:Nicolas.Kereneur@developpement-durable.gouv.fr)

- ANEL- L'Association Nationale des Elus du Littoral Christine LAIR- 01 44 11 11 70 ; [clair.anel@wanadoo.fr](mailto:clair.anel@wanadoo.fr)

- ANMSCCT- Association Nationale des Maires des Stations Classées et des Communes Touristiques Aurélie KEDINGER, 01 45 51 11 91; [akedinger@communes-touristiques.net](mailto:akedinger@communes-touristiques.net)

<sup>i</sup> L'Association Nationale des Elus du Littoral et l'Association Nationale des Maires des Stations Classées et des Communes Touristiques